



Marseille

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Hôtel de Ville, 3, quai Port, 13002 Marseille, Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Nombre d'habitants :** 860 000
- **Superficie :** 24 000 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** gestion des espèces vertes, gestion (partielle) des espaces naturels, gestion du littoral, éducation à l'environnement, gestion du milieu marin et des ressources halieutiques
- **Zones protégées :** zone Natura 2000, ENS, projet de parc national, RNN, APPB, ZPPAUP
- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : PARC MARITIME DES ILES DU FRIOUL



Structure chargée de la mise en œuvre : trois co-gestionnaires : la Ville de Marseille, le Conservatoire du littoral et le Parc national des calanques.

Contact :

- **Parc national des calanques :** Lorraine ANSELME, Responsable adjointe du secteur littoral ouest et archipel, tél. 06.83.19.09.77, lorraine.anselme@calanques-parcnational.fr
- **Ville de Marseille :** Elissa BALIARDA-VILLALONGA, Chef de projet aménagement du littoral - Responsable Frioul, tél. 04.13.94.80.90, ebaliarda@marseille.fr
- **Conservatoire du littoral :** Caroline ILLIEN, Chargé de mission aménagement et gestion des sites, tél. 04.42.91.64.10, c.illien@conservatoire-du-littoral.fr

Financement :

Le financement de la gestion de ce territoire est complexe :

- **La Ville de Marseille** finance directement l'organisme en charge de la co-gestion CEEP (150000€ par an), ainsi que les autres associations qui interviennent sur le site, plus particulièrement « Alpes de Lumière » (30 000€ par an). Elle finance également des

opérations de gestion et d'entretien des espaces naturels terrestres (10 000€ par an), marins (25 000€ par an) et des bâtiments communaux situés sur le périmètre concerné (50 000€ par an).

- En plus du financement Ville de Marseille, **les associations ont leurs propres co-financiers**, qui correspondent environ à 25% du budget global de chaque association : Etat (environnement, culture, jeunesse et sports), Conseil régional, Conseil général, Agence de l'eau, IFREMER.

Durée :



Puffin cendré

L'archipel du Frioul fait partie du Parc National des Calanques depuis 2013. Le projet n'a pas de date de fin, puisqu'il consiste en la préservation et la valorisation des espaces naturels de l'archipel.

Le Parc maritime des îles du Frioul

Au cœur de la rade de Marseille, face à la ville, les îles de Pomègues, Ratonneau, If et Tiboulou forment l'archipel du Frioul d'une superficie de 200 ha. Sa côte, longue de 30 km, offre une multitude de criques abritées du mistral ou du vent d'est.

Ces îles ont été propriété du Ministère de la

défense jusqu'aux années 1970; la Ville de Marseille a peu à peu racheté l'archipel du Frioul. Aujourd'hui propriétaire de la quasi-totalité des deux îles principales : Pomègues et Ratonneau, elle s'apprête à en céder les espaces naturels au Conservatoire du littoral. Les îlots satellites appartiennent quant à eux à l'État (l'île d'If est gérée par le Centre des monuments nationaux et sur le Tiboulou du Frioul intervient la Subdivision des phares et balises).

En 2002, dans un souci de préservation du patrimoine exceptionnel de cet archipel, la Ville de Marseille crée, par délibération du Conseil municipal, le Parc maritime des Îles du Frioul (PMIF), sur le périmètre Natura 2000 et en confie la co-gestion des espaces naturels au CEEP.

Le périmètre d'action du PMIF comprend l'ensemble des espaces naturels terrestres et marins, et des bâtiments historiques, afin d'en assurer la gestion et la préservation tout en permettant le développement d'activités respectueuses de l'environnement.

La gestion des îles du Frioul se fait selon un plan d'actions revu chaque année qui établit les diverses opérations à mettre en place sur le terrain et nécessaires pour connaître, suivre et préserver les richesses naturelles, mais aussi pour informer et sensibiliser les usagers.

C'est par la qualité de ses paysages, des espèces naturelles, ainsi que de la gestion mise en place par le PMIF, que la Ville de Marseille a rejoint l'initiative pour les Petites Îles de Méditerranée du Conservatoire du littoral et participe à la mise en place d'actions concrètes sur le terrain en favorisant les échanges de savoir-faire et de connaissances entre les différents gestionnaires et spécialistes de l'ensemble du bassin méditerranéen.





Objectifs

- Valoriser les îles du Frioul en tant qu'espace naturel remarquable (200 ha de surface terrestre, 30 km de côtes, 60 criques).
- Faire évoluer les comportements des usagers et des acteurs du site vers un plus grand respect du milieu naturel et de l'environnement.

Mesures mises en œuvre

- Surveillance à terre et en mer.
- Réalisation d'un plan de gestion, comprenant la mise en place d'un schéma de la fréquentation terrestre permettant de limiter l'impact sur la végétation et d'assurer la tranquillité de l'avifaune, et d'un schéma de mise en valeur et de protection du milieu marin permettant de limiter l'impact sur les herbiers à Posidonie
- Suivis scientifiques (à terre et en mer, afin d'évaluer l'état de santé du patrimoine naturel et le fonctionnement de l'écosystème) et de la fréquentation.
- Opérations de génie écologique pour assurer la protection de la végétation (pose de ganivelles, de mises en défens, fermeture de sentes, éradication de plantes invasives) et de l'avifaune nicheuse.
- Actions d'information et de sensibilisation du public : plus particulièrement l'été, par la présence de « *Patrouilles Bleues* » d'information et de sensibilisation des usagers de la mer, mise en place d'un sentier sous-marin, dépliants d'information, distribués dès l'embarquement...
- Etude sur l'évolution du statut juridique et de protection du territoire (cession de terrains au Conservatoire du littoral, prise en compte dans le périmètre du futur Parc national des Calanques).

Résultats

- Surveillance à terre et en mer.
- Mise à jour d'un plan de gestion.
- Développement de suivis scientifiques (à terre et en mer) de la fréquentation.
- Opérations de génie écologique.
- Actions d'information et de sensibilisation du public.
- Evolution du statut juridique du territoire (cession de terrains au conservatoire du littoral, prise en compte dans le périmètre du futur Parc national des Calanques).
- Reconnaissance internationale de la pertinence et de la qualité de la gestion (terrestre et marine) mise en place autour de l'archipel.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.marseille.fr

<http://www.initiative-pim.org/>

www.ilesdemarseille.fr